

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 20 février 2020 portant désignation des
membres de la Commission d'accès aux documents
administratifs**

A.Gt 24-11-2022

M.B. 25-01-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration, l'article 8;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 février 2020 portant désignation des membres de la Commission d'accès aux documents administratifs;

Considérant qu'il convient de remplacer les membres démissionnaires afin d'assurer à la Commission d'accès aux documents administratifs un cadre complet lui permettant de remplir ses missions;

Considérant l'appel à candidatures lancé le 2 septembre 2022;

Considérant la proposition émise par la Commission d'accès aux documents administratifs après comparaison des titres et mérites des candidats en date du 27 octobre 2022;

Sur la proposition du Ministre de la Fonction publique;

Après délibération,

Arrête :

Article unique. - A l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 février 2020 portant désignation des membres de la Commission d'accès aux documents administratifs, les modifications sont apportées :

- les mots «M. Jan MICHIELS» sont remplacés par les mots «Mme Clémentine COLSON»;

- les mots «Mme Kristen VOGLAIRE» sont remplacés par les mots «Mme Alixe LECLERCQ»;

Bruxelles, le 24 novembre 2022.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie Bruxelles Enseignement,

Fr. DAERDEN